

Le traité sur l'interdiction des armes nucléaires

Type de contenu : Texte

Type de médiation : sans médiation

Type de support : Volume

Titre(s) : Le traité sur l'interdiction des armes nucléaires / Jean-Marie Collin

Ensemble : Les Rapports du GRIP 2466-6734 2018-9

Auteur(s) : Collin, Jean-Marie (1975-....)

Autre(s) responsabilité(s) : Institut européen de recherche et d'information sur la paix et la sécurité - Éditeur scientifique

Publication : Bruxelles : Grip, 2018

Description matérielle : 1 vol. (52 p.) : couv. ill. en coul. ; 24 cm

ISBN : 978-2-87291-149-3

EAN : 9782872911493

Classification décimale Dewey : 327.174 7

Note sur l'édition et l'histoire bibliographique : Numéro thématique des : "Rapports du GRIP", ISSN 2466-6734 (2018) no 9

Note sur la publication, la production, etc. : GRIP = Groupe de recherche et d'information sur la paix et la sécurité

Note sur les bibliographies et les index : Notes bibliogr. Chronol.

Résumé ou extrait : La 4e de couv. indique : "Le 7 juillet 2017, Elayne Whyte Gómez, présidente de la conférence des Nations unies pour la négociation d'un instrument juridiquement contraignant visant à interdire les armes nucléaires, annonce l'adoption par 122 États du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires (TIAN). La dynamique de l'initiative humanitaire lancée en 2010 a donc permis l'arrivée d'une nouvelle norme dans la mosaïque de traités qui codifie les armes nucléaires. Vu le nombre d'États l'ayant signé et ratifié en quelques mois, l'entrée en vigueur du traité est envisagée pour la fin 2019 voire début 2020. Le TIAN est la conséquence du non-respect par les États dotés de l'arme nucléaire de leur obligation de désarmement nucléaire. Son arrivée a fait l'objet de très nombreuses critiques de la part des États disposant d'armes nucléaires ou soutenant une politique de dissuasion nucléaire. Les principaux

reproches sont que ce traité remettrait en cause le Traité de non-prolifération (TNP), serait incompatible avec des instruments comme le TICE ou encore ne serait pas en accord avec le système de garantie actuellement formulé par l'AIEA. Comme toute nouvelle norme de droit, celle-ci dérange et est décriée. Pourtant, cette norme, qui vient combler un vide juridique, s'intègre non seulement aux traités existants (TNP, TICE) et futur (TIPMF) mais vient surtout assurer la sécurité internationale en renforçant le droit international humanitaire et en mettant en oeuvre ce processus de désarmement nucléaire. Le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, qui est un traité dit « de désarmement humanitaire », offre une opportunité de faire travailler les États ensemble pour parvenir à ce monde sans armes nucléaires. Poursuivre une politique de refus et d'ignorance de son existence serait tout simplement un non-sens et une porte ouverte à la remise en cause de toute l'architecture internationale de sécurité."

Sujet - Nom commun : Désarmement nucléaire

Armes nucléaires

Politique militaire

Non-prolifération nucléaire